

Il paraît avoir écrit sur les travaux de son père des commentaires qui n'ont pas été imprimés, mais l'œuvre qui a surtout fondé sa réputation est *Le bien public pour le fait de la justice*, ouvrage qu'un des magistrats les plus éminents de la Cour impériale de Lyon a sagement apprécié dans un discours de rentrée qui a vivement fixé l'attention publique (1); et cependant cette œuvre grandiose a valu à René Favre une persécution en Savoie, à laquelle il eut les plus grandes difficultés à se soustraire; c'est qu'elle battait en brèche les prérogatives du sénat de Savoie.

A la mort de Claude de Vaugelas, son frère cadet, René fut substitué à ce dernier dans la possession du fief de Vaugelas.

De son mariage, vers 1610, avec Andrée ou Adrienne de Nicole de Crescherel, fille de Claude de Crescherel (2), écuyer et baron de l'Orme en Savoie,

ches, nombles de pourceaux de la boucherie de Péroutes, droit de chasse des lapins et de la serve delphinale de Rumilieux près Péroutes.

C'est à cette marquise de Meximieux que le sieur Oudeau, prédicateur lyonnais, a dédié son livre de l'illustre criminel, ou les Inventions merveilleuses de la colère de Dieu dans la punition du pécheur, représenté par le roi Balthazar. Lyon, Cellier, 1675, auquel l'auteur travailla pendant dix ans. Il est mort le 25 octobre 1668.

(1) Discours de rentrée du 4 novembre 1832, par M. Onofrio, alors avocat général, aujourd'hui président à la Cour impériale de Lyon, aussi distingué par sa grande connaissance du droit que par son rare savoir et son amour pour les lettres: auteur d'un ouvrage estimé :

*Essai d'un glossaire des Patois Lyonnais, Forez, Beaujolais.* Lyon. Scheuring, 1864.

(2) Humbert Ferrand, p. 23.